

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2023

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le neuf août à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 03 août 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

Procurations :

M. RASTOLL	à	M. BLIN
Mme RASTOLL	à	Mme SERRE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme RICO
Mme CRIADO	à	Mme VILVET
M. BELTRA	à	Mme HECQUET

Absent : Néant

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Yves BLIN est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 9 AOUT 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE «ACTES» 7.10	DELIBERATION MUNICIPALE N°62-2023
OBJET : DON DE L'ASSOCIATION SOLDIS		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Municipale, qu'en date du 30 août 2022, il a été inauguré en présence de Madame la Ministre, Secrétaire d'État aux anciens Combattants et à la Mémoire, un monument national en mémoire des 652 soldats de l'armée française portés disparus pendant la guerre d'Algérie, aux abords de la Redoute Mailly.

PRECISE QU'il s'agit d'un long travail de mémoire réalisé par le Général Fournier, les membres de son association Soldis Algérie, l'ensemble des associations patriotiques partenaires de son action, notamment le Souvenir français, qui a permis d'inscrire les noms des 652 soldats portés disparus dans l'histoire de France.

INDIQUE QUE par délibération n°52-2022 du 21 octobre 2022, le Conseil Municipal a accepté la donation de ce monument par l'Association Soldis Algérie et des 12 plaques commémoratives complétant ainsi le lieu de mémoire et ce, pour une valeur globale de 350.000 euros.

INFORME QUE l'Association a alors souhaité apporter son soutien financier à la sécurisation et l'entretien du site sous la forme d'un don.

PROPOSE d'accepter le don de l'Association Soldis Algérie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'ACCEPTER le don de l'Association Soldis Algérie d'un montant de 11.000 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

Le Secrétaire de séance
Yves BLIN



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : 17/08/23
et publication ou notification du : 18/08/23
Affichée du : 18/08/23 au : 18/10/23
Publication sur le site internet de la ville le : 18/08/23

Accusé de réception enregistré sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente
066-216601484-20230809-DCM62-2023-DE
Date de télétransmission : 17/08/23
Date de réception en Préfecture : 17/08/23
Date de réception par le Représentant de l'État : 17/08/23